

N° 2004 – 728

CEGID

Admission d'un emprunt de 44 100 012 euros de nominal représenté par 2 004 546 obligations EURIBOR 3 mois - 0,20 % mars 2004/mars 2009 à bons de souscription d'actions remboursables (OBSAR) d'une valeur nominale unitaire de 22 euros.

(Premier Marché)

Complément à l'avis 2004-660 du 24 février 2004

I – MONTANT NOMINAL DEFINITIF DE L'EMPRUNT

Le montant nominal de l'emprunt CEGID EURIBOR 3 mois - 0,20% mars 2004 / mars 2009 est augmenté de 2 100 010 euros par l'émission de 95 455 obligations supplémentaires d'une valeur nominale unitaire de 22 euros. Le montant nominal définitif de l'emprunt est donc de 44 100 012 euros représenté par 2 004 546 obligations à bons de souscription d'actions remboursables d'une valeur nominale unitaire de 22 euros.

II – CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS A BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS REMBOURSABLES (OBSAR)

Les caractéristiques de ces obligations à bons de souscription d'actions remboursables (OBSAR) sont décrites :

- dans la notice publiée au Bulletin des Annonces légales obligatoires du 25 février 2004, ainsi que dans l'avis complémentaire qui sera publié au Bulletin des Annonces légales obligatoires du 3 mars 2004 ;
- dans le prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa n° 04-120 en date du 23 février 2004 ;
- dans l'avis d'Euronext Paris S.A. n° 2004-660 du 24 février 2004.

L'autorité des marchés financiers a apposé sur le prospectus, l'avertissement suivant.

« L'Autorité des marchés financiers attire l'attention du public sur les caractéristiques particulières des instruments financiers décrits dans le présent prospectus et notamment sur le fait que :

- ICMI, actionnaire de référence de CEGID, a fait part de son intention de ne pas souscrire d'OBSAR pendant le délai de priorité, s'est engagée à acquérir la totalité des BSAR qui ne seraient pas acquis par les autres actionnaires et passera, à cet effet, un ordre d'achat de BSAR portant sur la totalité des BSAR sous-jacents à l'émission. Par ailleurs, ICMI s'est engagée à racheter au prix de 1,32 €, tous les BSAR qui lui seront présentés durant les dix premiers jours de bourse, à compter du premier jour de cotation des BSAR sur le Premier Marché qui devrait intervenir le 3 mars 2004.
- CEGID pourra, à chaque Date de Paiement des Intérêts, procéder au remboursement anticipé de tout ou partie des Obligations restant en circulation, au pair majoré du Montant d'Intérêts correspondant à la Période d'Intérêts se terminant à la date de remboursement ;
- CEGID pourra, à tout moment à compter du 3 mars 2007, et dans l'hypothèse où le niveau du cours de l'action CEGID le permettrait, décider de procéder au remboursement anticipé des BSAR au prix de 0,01 € et devra dans ce cas procéder au remboursement anticipé des Obligations en circulation au pair majoré de l'intérêt couru jusqu'à la date de remboursement ;
- CEGID devra dans l'hypothèse où au moins 77 % des BSAR auraient été exercés à la demande de leurs titulaires ou rachetés et annulés par la Société, procéder au remboursement anticipé des Obligations au pair majoré de l'intérêt couru jusqu'à la date de remboursement. »

III – REGLEMENT-LIVRAISON DES OBSAR – COTATION DES OBLIGATIONS ET DES BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS REMBOURSABLES

Règlement/livraison des OBSAR : Les opérations de règlement-livraison des obligations EURIBOR 3 mois - 0,20 % mars 2004 / mars 2009 à bons de souscription d'actions remboursables (OBSAR) seront traitées dans le système de règlement-livraison RELIT-SLAB d'Euroclear France, sous le code ISIN FR0010061846, le 3 mars 2004.

Les obligations seront cotées séparément des BSAR, simultanément à la cotation de ceux-ci.

Cotation des obligations : A partir du 3 mars 2004, les 2 004 546 Obligations EURIBOR 3 mois - 0,20 % mars 2004 / mars 2009 seront cotées sur le Premier Marché d'Euronext Paris, en pourcentage et au pied du coupon, fixing, groupe de valeur 43, code ISIN FR0010061846, sous le libellé «CEGIDOB SAR0309».

Cotation des BSAR : A partir du 3 mars 2004, les 2 004 546 BSAR seront cotés sur le Premier Marché d'Euronext Paris, en continu, groupe de valeur 31, code ISIN FR0010061853 – mnémonique CGDBS, sous le libellé «CEGIDBSAR0309».

NOTA :

- Actions FR0000124703 – mnémonique CGD,
- OBSAR FR0010061846,
- BSAR FR0010061853 – mnémonique CGDBS.